



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
23 février 1999

Français  
Original: Anglais

---

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Huitième session

Vienne, 27 avril-6 mai 1999

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

#### Organisation des travaux proposée pour la huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

##### Additif

1. L'organisation des travaux proposée ci-après pour la huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a été élaborée conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elle a pour but de faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour dans les délais impartis, compte tenu des moyens alloués à la Commission pour la Conférence. L'organisation des travaux et le calendrier proposés ont été approuvés par le bureau de la Commission.
2. Le calendrier proposé doit être considéré comme purement indicatif. Si la Commission achève la discussion générale d'un point avant la fin du temps imparti, elle pourra décider de passer immédiatement au point suivant de son programme de travail.
3. Le Conseil économique et social, par sa décision 1997/232, a décidé que la Commission devrait, à compter de sa septième session, bénéficier de services complets d'interprétation non seulement pour les séances plénières, mais aussi pour 12 séances au total consacrées à des consultations officielles sur les projets de propositions et à des séances de groupes de travail à participation non limitée, le temps à allouer précisément aux différentes séances devant être déterminé par la Commission dans le cadre de son point de l'ordre du jour intitulé "Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux", étant entendu qu'il ne serait pas tenu simultanément plus de deux séances afin d'assurer un niveau de participation maximal des délégations.
4. Sur la recommandation de la Commission à sa septième session, et du Conseil économique et social dans sa résolution 1998/14, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/111 du

---

\*E/CN.15/1991/1.

9 décembre 1998, par laquelle elle a créé un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée chargé d'élaborer une convention internationale générale contre la criminalité transnationale organisée et d'examiner s'il y avait lieu d'élaborer des instruments internationaux de lutte contre le trafic de femmes et d'enfants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et le trafic et le transport illicites de migrants, y compris par voie maritime. Elle a également prié le Comité intergouvernemental spécial de tenir une réunion pendant au mois trois jours ouvrables lors de la huitième session de la Commission. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a tenu sa première session du 19 au 29 janvier 1999, et sa deuxième session du 8 au 12 mars 1999. À sa première session, il a décidé d'examiner à sa troisième session, en avril 1999, les questions liées au blanchiment d'argent et à la confiscation. Il a également été d'avis qu'il faudrait consacrer du temps, à sa troisième session, à l'examen des instruments internationaux additionnels portant sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et le trafic et le transport illicites de migrants, y compris par voie maritime. Étant donné le volume de travail que le Comité spécial est prié d'entreprendre à sa troisième session, il est recommandé que le temps correspondant à huit réunions du groupe de travail soit alloué au Comité spécial.

5. Il est proposé que la Commission, après avoir examiné les points 1 et 2, commence ses travaux en examinant le point 6, de façon que le Comité spécial puisse être convoqué après la présentation de ce point relatif à son travail.

6. En conséquence, le Comité spécial, qui bénéficiera de services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, devrait commencer sa troisième session le mercredi 26 avril 1999 au matin et poursuivre ses travaux jusqu'au lundi 3 mai, après-midi inclus. Il est proposé de consacrer quatre réunions aux consultations officieuses sur les propositions et recommandations portant sur les questions de fond. Les consultations officieuses du Comité plénier sur les projets de propositions devraient commencer le mardi 4 mai 1999 au matin et se poursuivre jusqu'au mercredi 5 mai, après-midi inclus. La plénière devrait terminer ses réunions sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour le mercredi 5 mai, ce qui laissera du temps à la Commission pour examiner toutes questions en suspens dans la matinée du jeudi 6 mai.

7. Une limite stricte de 10 minutes a été fixée pour des déclarations relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Les chefs de délégation ou les représentants ayant rang de ministre, dont la présence aux réunions de la Commission pourrait être limitée, pourront faire leur déclaration ou prendre la parole devant la Commission sur n'importe quel point de l'ordre du jour à leur convenance.

8. Des dispositions ont été prises pour que la Commission, à sa huitième session, ait des séances le matin et l'après-midi. Il est suggéré que les séances se tiennent de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

## Calendrier des travaux proposé pour la huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Heure</i>	<i>Groupes de travail ou Comité plénier</i>
Mardi 27 avril 1999	9 h 30	Salle de conférence III, bâtiment C, 7 <sup>e</sup> étage, réunion (d'organisation) officielle pour les membres de la Commission et chefs de délégation		Matin	Aucun
	10 heures à 13 heures	1	Élection du bureau		
		2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
		6	Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale		
		a)	Application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée		
		b)	Élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée et, le cas échéant, d'autres instruments internationaux		
	15 heures à 18 heures	6	Suite de l'examen du point 6	Après-midi	Aucun
Mercredi 28 avril 1999	10 heures à 13 heures	6	Suite et conclusion de l'examen du point 6	Matin	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
	Midi	Clôture de la liste des orateurs pour le point 6			
	15 heures à 18 heures	3	Activités du Centre pour la prévention internationale du crime	Après-midi	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
		a)	Réforme de la justice pénale et renforcement des institutions judiciaires: collecte, analyse et utilisation aux fins de l'action d'informations sur la criminalité et la justice pénale et informatisation du fonctionnement de la justice pénale		
		b)	Coopération technique		
		c)	Coopération avec d'autres entités et organismes des Nations Unies		
		d)	Mobilisation de ressources		

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Heure</i>	<i>Groupes de travail ou Comité plénier</i>
Jeudi 29 avril 1999	10 heures à 13 heures	3	Suite et conclusion de l'examen du point 3	Matin	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
	Midi		Clôture de la liste des orateurs pour le point 3		
	15 heures à 18 heures	4	Stratégies pour la prévention du crime a) Promotion et maintien de l'état de droit et d'une bonne gestion des affaires publiques: crime et sécurité publique b) Élimination de la violence contre les femmes c) Élaboration de normes en matière de prévention du crime	Après-midi	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
Vendredi 30 avril 1999	10 heures à 13 heures	4	Suite et conclusion de l'examen du point 4	Matin	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
	Midi		Clôture de la liste des orateurs pour le point 4		
	15 heures à 18 heures	5	Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	Après-midi	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
Lundi 3 mai 1999	10 heures à 13 heures	5	Suite de l'examen du point 5	Matin	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
	15 heures à 18 heures	5	Suite et conclusion de l'examen du point 5	Après-midi	Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée: troisième session
	17 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 5		

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Heure</i>	<i>Groupes de travail ou Comité plénier</i>
Mardi 4 mai 1999	10 heures à 13 heures	7	Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale	Matin	Comité plénier: consultations officielles
	15 heures à 18 heures	7	Suite et conclusion de l'examen du point 7	Après-midi	Comité plénier: consultations officielles
	17 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 7			
Mercredi 5 mai 1999	10 heures à 13 heures	8	Gestion stratégique et questions relatives au programme a) Gestion stratégique b) Questions relatives au programme c) Nomination des membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	Matin	Comité plénier: consultations officielles
		Clôture de la liste des orateurs pour le point 8			
	15 heures à 18 heures	8 9	Suite et conclusion de l'examen du point 8 Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission	Après-midi	Comité plénier: consultations officielles
Jeudi 6 mai 1999	10 heures à 13 heures		Examen des éventuels projets de propositions en suspens et décision y relative	Matin	Aucun
	15 heures à 18 heures	10	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session	Après-midi	Aucun